



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le jeudi 4 juin 2026

Le programme de lutte contre les chenilles défoliatrices commence lundi

Winnipeg, Manitoba – Les chenilles défoliatrices sont de retour – et le programme annuel de lutte contre les chenilles défoliatrices aussi.

Si les conditions météorologiques le permettent, on entamera la pulvérisation contre les chenilles défoliatrices lundi soir. On visera les secteurs de gestion des insectes suivants :

- Secteur 4 (Munroe-Ouest, Rossmere B)
- Secteur 50 (Jefferson, Parc de Kildonan, Seven Oaks)

La pulvérisation devrait avoir lieu en semaine au cours des quatre prochaines semaines. Elle n'aura lieu que si les conditions météorologiques le permettent.

On traite les terre-pleins, ainsi que les parcs et les cimetières municipaux dans lesquels il y a un nombre élevé de chenilles défoliatrices et où elles commencent à dépouiller les arbres de leurs feuilles. On choisira les emplacements à la suite d'inspections quotidiennes effectuées par des équipes de surveillance des terrains.

Les arbres sont traités de *Bacillus thuringiensis* ssp. *kurstaki* (Btk), un produit biologique qui est appliqué directement sur les feuilles des arbres à l'aide de pulvérisateurs à haute pression. Une fois qu'elle a ingéré le Btk, la chenille défoliatrice arrête de manger et meurt environ trois jours plus tard.

L'utilisation de ce produit au Canada a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le produit sera appliqué par des opérateurs antiparasitaires autorisés, en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral qui figure sur l'étiquette.

Zones tampons

Lorsqu'une zone tampon est établie, il est interdit d'appliquer le produit Btk à moins de 30 mètres d'un bien précis.

Les membres de la population peuvent demander qu'une zone tampon soit établie autour de leur résidence principale. Les demandes doivent inclure une lettre et une carte-photo d'identité associant la personne qui fait demande à l'adresse en question. Ces documents peuvent être soumis :

- à l'aide du [formulaire de demande de service en ligne](#);
- par courriel à 311@winnipeg.ca;
- par télécopieur au 311;
- par la poste à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- en personne au [1539, rue Waverley](#).

Il faut au moins 72 heures pour traiter les demandes.

S'inscrire pour recevoir des avis

La Ville utilise un système d'envoi d'avis quotidiens automatisés par téléphone et par courriel relativement aux activités de lutte contre les insectes. Les membres de la population peuvent [s'inscrire en ligne](#) ou [en communiquant avec le 311](#).

Pour en savoir plus, visiter winnipeg.ca/luttecontreinsectes.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à city-mediainquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur [Facebook](#), [X](#) et [Instagram](#).